

Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations

Chaire de recherche du Canada sur la mise en œuvre des services
à l'enfance et à la famille des Premières Nations 2023-2030



Fiche d'information n° 4

Qu'est-ce que la maltraitance physique des enfants ?

La violence physique est l'utilisation délibérée de la force contre un enfant et s'accompagne généralement de colère et/ou de frustration parentale. Il s'agit notamment de « causer des blessures ou des dommages à un enfant par le parent ou la personne qui s'en occupe, par exemple en le frappant, en lui donnant des coups de pied ou en le battant, en utilisant un objet chaud, une substance ou une flamme pour brûler le corps ou en le poussant, en le frappant ou en lui infligeant des blessures avec un objet. »²

Selon l'Étude d'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants au Canada et dans les Premières Nations,³ la violence physique est la principale préoccupation dans 14 % des enquêtes sur les mauvais traitements impliquant des enfants des Premières Nations en 2019.

La plupart des enquêtes sur les abus physiques portent sur des préoccupations concernant le fait qu'un parent a frappé, poussé ou saisi un enfant de manière inappropriée. Ces cas sont plus susceptibles de se produire dans le contexte d'un parent essayant de discipliner un enfant : 62% des enquêtes sur les abus physiques impliquant des enfants des Premières Nations ont lieu dans le contexte d'une punition. Un peu plus d'un tiers (35 %) des enquêtes sur les abus physiques impliquant des enfants des Premières Nations sont corroborées, alors que 63 % des enquêtes sur d'autres formes de maltraitance (négligence et abus sexuels) sont corroborées.

En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au Canada de mettre fin à ses pratiques discriminatoires et de réformer le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). Services aux Autochtones Canada financera les « mesures de prévention et les mesures les moins perturbatrices » à hauteur de 2 500 dollars (ajustés en fonction de l'inflation) par personne vivant dans une réserve et au Yukon jusqu'à ce que la réforme du programme des SEFPN soit achevée. Des préoccupations ont été soulevées quant à la pertinence et à la mise en œuvre de cette approche de financement par habitant.

Cette fiche d'information fait **partie d'une série**¹ consacrée aux services de prévention en matière de protection de l'enfance.

Si la plupart des cas d'abus physiques concernent des enfants d'âge scolaire, 37% des enquêtes sur les abus physiques concernent des enfants de moins de quatre ans. Les abus physiques sur des enfants plus jeunes sont particulièrement préoccupants en raison du risque accru de lésions graves (en particulier de lésions cérébrales) à cet âge et de la faible probabilité que les abus sur les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire soient détectés.

Dans la plupart des enquêtes sur les abus physiques impliquant des enfants des Premières Nations (85%), le travailleur des services de protection de l'enfance n'a observé ou noté aucune preuve de méfait physique. Lorsque des lésions physiques ont été constatées, il s'agissait généralement (90 %) d'ecchymoses, de coupures ou d'éraflures qui n'ont pas nécessité d'intervention médicale. Bien que cela soit beaucoup moins fréquent, certaines enquêtes ont fait état de sévices physiques graves. Les enfants avaient subi des fractures dans 7% des enquêtes sur les abus physiques, des traumatismes crâniens dans 2% et des brûlures dans 4%. Dans la quasi-totalité de ces cas, une intervention médicale a été nécessaire et la plupart de ces cas concernaient des enfants de moins de quatre ans.

Réponse différentielle aux préoccupations concernant la violence physique à l'égard des enfants

Comme décrit ci-dessus, de nombreux cas de suspicion de maltraitance d'enfants impliquent des situations qui ne nécessitent pas nécessairement des mesures intrusives de protection de l'enfance. Dans les cas impliquant des enfants d'âge scolaire et ne présentant pas de blessures graves, des interventions préventives d'éducation parentale peuvent s'avérer les plus appropriées. En revanche, les situations impliquant des enfants plus jeunes ou des blessures graves nécessitent des réponses immédiates, compte tenu de la vulnérabilité de l'enfant et du risque d'escalade. Certains systèmes de protection de l'enfance ont développé des approches de « réponse différentielle », avec une voie de service pour l'éducation parentale et les services de soutien aux parents, et une voie de protection de l'enfance dans les situations où les blessures et les pratiques parentales potentiellement abusives nécessitent une enquête médico-légale et éventuellement une intervention du tribunal de protection de l'enfance et de la police.

La fessée ne fonctionne pas

La fessée n'est pas une forme de discipline efficace. Elle peut mettre les enfants en colère et leur inspirer du ressentiment. Elle peut leur faire perdre confiance en leurs parents. Elle enseigne aux enfants qu'il est normal de frapper les autres. À long terme, la fessée peut aggraver le comportement des enfants. Pour obtenir des conseils sur la façon de guider les enfants de manière positive, consultez la brochure de Santé Canada, [*Pourquoi faut-il éviter de donner la fessée ?*](#)⁴

Programmes de prévention et d'intervention

La prévention des abus physiques nécessite un certain nombre de stratégies. Au niveau le plus large, les campagnes d'éducation du public doivent attirer l'attention sur l'inefficacité de la fessée comme méthode de discipline et sur les dangers de l'utilisation de toute forme de force physique avec les jeunes enfants, en particulier les secousses. Les aînés et les autres dirigeants de la communauté peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard.

Pour certains, en particulier les nouveaux parents, les cours d'éducation parentale et les groupes de soutien aux parents sont des méthodes efficaces pour aider à développer les compétences nécessaires pour gérer des situations qui pourraient sinon dégénérer en maltraitance des enfants. Ces approches ont été jugées efficaces dans un certain nombre d'évaluations de programmes destinés aux parents impliqués dans les services de protection de l'enfance.⁵ Certaines ont également été développées par des prestataires de services des Premières Nations,⁶ qui incluent des programmes reflétant les traditions des Premières Nations en

matière d'éducation des enfants et abordant des questions spécifiques aux parents des Premières Nations, dont l'expérience parentale peut avoir été marquée par le retrait du foyer familial ou les effets multigénérationnels des pensionnats indiens.

Les situations impliquant des problèmes de comportement plus graves ou des conflits graves entre l'enfant ou l'adolescent et ses parents peuvent

nécessiter des interventions qui vont au-delà de l'éducation et du soutien général des parents. Les programmes d'intervention à domicile en cas de crise se sont révélés efficaces pour éviter le placement hors du foyer et aider les parents à gérer ces comportements.⁷ Au moins un de ces programmes a été adapté pour les Premières Nations.⁸

Si vous souhaitez partager des informations sur une initiative de soutien aux enfants et aux familles des Premières Nations dans votre communauté, les chercheurs du projet Aimer nos enfants aimeraient vous entendre. LOCwhatworks@gmail.com

Notes de fin

- 1 <https://cwrp.ca/fr/protection-de-lenfance-autochtone>
- 2 Organisation mondiale de la santé (2022). *Responding to Child Maltreatment: A Clinical Handbook for Health Professionals*. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240048737>
- 3 Fallon, B., Lefebvre, R., Trocmé, N., Richard, K., Hélie, S., Montgomery, M., et al. (2021). Denouncing the continued overrepresentation of First Nations children in Canadian child welfare: Findings from the First Nations/Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2019. Ontario: Assembly of First Nations.
- 4 <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/brochure-pourquoi-faut-il-eviter-donner-fessee.html>
- 5 Vlahovicova, K., Melendez-Torres, G. J., Leijten, P., Knerr, W., Gardner, F. (2017). Parenting Programs for the Prevention of Child Physical Abuse Recurrence: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 20(3), 351–365.
- 6 Toombs, E., Dalicandro, L., Schmidt, F., Mushquash, C. J. (2021). A Scoping Review of Parenting Programs for Indigenous People in Canada. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 40(1), 81–104.
- 7 Bezczkya, Z., El-Bannab, A., Petroub, S., Kemp, A., Scourfield, J., Forrester, D. et al. (2020) Intensive Family Preservation Services to prevent out-of-home placement of children: A systematic review and meta-analysis. *Child Abuse & Neglect*, 102, 104394.
- 8 Napoli, M., Gonzalez-Santin, E. (2001) Intensive Home-Based and Wellness Services to Native American Families Living on Reservations. *Families in Society*, 12(3), 315–324.

